

ISRC - REGISTRE

Le producteur est tenu de garder un registre de tous ses codes ISRC.

Afin de permettre l'échange des informations relatives aux enregistrements, les producteurs doivent gérer les données de base suivantes pour chaque code ISRC :

- Numéro de catalogue
- Titre de l'album
- Titre de l'enregistrement sonore / du vidéogramme
- Interprète
- Compositeur
- Auteur
- Durée

De plus, il est conseillé à tout producteur de gérer les données suivantes :

- Année de fixation
- Pays de fixation
- Date de publication
- Arrangeur
- Éditeur
- Musiciens(nes) (y compris chef d'orchestre)
- Ingénieur
- Langue
- Producteur initial
- Soliste
- Choeur ou groupe vocal
- Directeur du chœur
- Ensemble
- Orchestre
- Maison de disque
- Étiquette
- Distributeur

N.B. : En cas de vente des enregistrements, le producteur doit transférer le registre des codes correspondants.
